

**SCI EDELWEISS**

317003  
SCI  
800 €  
10 Chez Sabournin  
17520 ARTHENAC  
484969704, RCS Saintes

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/10/2020 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/11/2020, nommé en qualité de liquidateur Mr CHAIGNIER Bruno, 10 Chez Sabournin, 17520 ARTHENAC et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance.

**Pour avis**

317006

**LES ÉTABLIS&CO**

SARL au capital minimum de 31500 €  
Siège social : 14 rue Gaspard Monge  
17000 LA ROCHELLE  
RCS LA ROCHELLE 920061285

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 29/09/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur; M DA SILVA Mickael demeurant 12 place du matériel La Lettre de Fassigny 94450 CHEVILLY-LARUE pour sa gestion et déchargé de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/09/2020.

317023

**L'INSTANT THE**

SARL au capital de 5.000 €  
Siège social : 33 RUE DE LA HALLE,  
17450 FOURAS  
489 700 815 RCS de La-Rochelle

L'AGE du 15/09/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020, nommé en qualité de liquidateur Mme CHAUVIN ISABELLE, demeurant 12 rue du 14 juillet, 17450 Fouras, et fixe le siège de liquidation chez le liquidateur.

**FONDS DE COMMERCE**

717088

**CESSION FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à LA ROCHELLE du 24/09/2020, enregistré au Service des Impôts de LA ROCHELLE le 01/10/2020, bordereau 1704P01 2020 A 01961

La société **BALINVEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 108 714 euros, dont le siège social est Chez Fier de la Grosse Pierre, RD 939, 17290 AIR-GRÉFUILLE D'AUNIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 313 382 293, A CEDE

à la Société **ETABLISSEMENTS BAL-LANGIER**, Société par Actions Simplifiée au capital de 703 080 euros, dont le siège social est à PRAHECO (79230) Rue Lavoisier Zone Artisanale Fiee des Lois, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIOIRT sous le n° 304 817 893, représentée aux présentes par sa Présidente la Société COB, un fonds de commerce de commerce de gros matériel agricole, vente, réparations, sés et exploite 83 rue du 14 Juillet 17400 ST JEAN D'ANGELY, moyennant le prix de 3000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30/09/2020.

L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NIOIRT.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de la SELARL THOMAS & Associés, 9 Quai Valin 17000 LA ROCHELLE

**Pour avis**

**TESTAMENTS**

2617005

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 10 août 2000, Madame Françoise Charoite ROUSSEAU a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Martial BOZJUNIAULT, Notaire à Maître Martial BOZJUNIAULT, Notaire à SAINTE-HEURE (17100) 20 Avenue de la Libération, le 6 octobre 2020, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître BOZJUNIAULT, notaire sus-nommé, référence GR-EN 17057, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de LA ROCHELLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**REGIMES MATRIMONIAUX**

817094



Danien DORE  
Frantz DORE

**INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Damien DORE, Notaire associé de la « SELARL DORE & DORE NOTAIRES », titulaire d'un office notarial à MARENNES (17) 9 place Bras-saut, CRPEN 17095, le 13 octobre 2020 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de régime matrimoniel universel entre :

M<sup>r</sup> Alexandre Jean Paul ALZIN, retraité, et Mme Caroline Yvonne Lucienne DES-SABLES, secrétaire notariale son époux demeurant à PONT-L'ABBE-D'ARNOUT (17) 20 rue des Remparts  
M<sup>r</sup> est né à ANGENS (49) le 21 août 1959  
M<sup>me</sup> est née à POITTIERS (86) le 26 janvier 1964.

Mariés à la mairie de MONTMORILLON (86) le 30 juin 1994 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

817042  
Etude  
de Maître ANDRÉ LAURE  
15 avenue Roger Salengro  
17440 AYTRIE



Notaires

**NOTAIRES**

Suivant acte reçu par Me Laure ANDRÉ Notaire Associé, membre de la SELARL « NOTAIRES », dont le siège est à AYTRIE (17440), 15 B avenue Roger Salengro, le 16/09/2020, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'eux.

PAR M. Jean-François Léonce GOUPL, retraité, et Mme Micheline Léonie GOURTILLER, retraitée, son époux, demeurant ensemble à ANGOULINS (17690) 60 avenue du général de Gaulle, Monsieur ne à JANS (44170) le 13 avril 1926 Madame née à BRUNOY (92110) le 10/04/1954 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Me Pierre FONTAINE-DESCAMBRE, notaire à CLICHY (92110), le 13/03/1954. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

**Pour insertion-Le notaire.**

**DIVERS**

1217072

Réunie le 7 octobre 2020, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Charente-Maritime a émis un avis favorable à la création d'un magasin de secteur 2 à l'enseigne LEROY MERLIN d'une surface de vente de 9 510 m<sup>2</sup> dont 3 000 m<sup>2</sup> en extérieur, à **SAINTE-GEORGES DES COTEAUX** (17810) ZAC Centre Atlantique. Ce dossier est présenté dans le cadre d'un permis de construire enregistré à la Mairie de Saint-Georges des Coteaux, le 14 août 2020 sous le n° 17 336 20 P0013, par la SA LIMMOBILIERE LE ROY MERLIN FRANCE, sise à LEZENNES (59260) rue de Chanzy, agissant en tant que future propriétaire du terrain, représentée par M. Ludovic MUYTS, Responsable Développement Régional, LIMMOBIERE LEROY MERLIN FRANCE.

Les recours prévus aux articles L.752-17, et R.752-30 à 39 du code de commerce doivent être adressés à la CNAC dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

1217071

Réunie le 7 octobre 2020, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Charente-Maritime a émis un avis favorable à la création d'un supermarché de secteur 1, à l'enseigne SUPER U de 2 400 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un drive de 2 pistes et de 102 m<sup>2</sup> de surface de plancher, à **COZES** (17120) Rue des Blanchers. Ce dossier est présenté dans le cadre d'un permis de construire enregistré à la Mairie de Cozes, le 18 août 2020 sous le n° 017 131 20 N0013, par la COOP ATLANTIQUE, sise à SAINTES (17100) 3 rue du Docteur JEAN, agissant en qualité d'exploitant et de futur propriétaire des terrains, représentée par M. Hervé FLAM-BARD, Président du Directeur COOP ATLANTIQUE.

Les recours prévus aux articles L.752-17, et R.752-30 à 39 du code de commerce doivent être adressés à la CNA dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

**1217008 JOLY**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 3 500 euros  
Siège social : 1 Ter, Chemin du Terrage  
17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX  
790 309 249 RCS SAINTES

Aux termes d'une décision en date du 24 janvier 2020, l'associée Unique titulaire en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
La Gérance

**1017069 VENTES**

SELARL  
L GERMAIN - D DIEZ -  
A FLEUROUX  
AVOCATS  
97 Cours National  
17100 SAINTES

**VENTE PAR ADJUDICATION**  
d'une maison d'habitation de plein pied sis 45 route de Saintes - De Lidon Bois - 17260 SAINT ANDRE - LA COUR, terrain autour et un terrain à bâtir situé lieu-dit Sur l'Etang - 17260 SAINT ANDRE DE LIDON.

MISE A PRIX 90 000 €  
(avec faculté de baisse d'un quart en cas de défaut d'enchère)  
En un seul lot de vente

**VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 A 9 HEURES 30** au Tribunal Judiciaire de SAINTES (17), Palais de Justice, Square Foch

**A LA REQUETE DE :**

Madame Céline JACQUES, née le 11 août 1967 à JONZAC (17), de nationalité française, demeurant 22 rue du Chegneau - 17460 RIOUX.

Avant pour Avocat, **Maître Dorothée DIEZ**, membre de la SELARL GERMAIN-DIEZ-FLEUROUX, Avocat au Barreau de SAINTES, demeurant 97 cours National - 17100 SAINTES.

En présence de Monsieur Philippe KOVACIC, co-propriétaire et occupant de l'immeuble, né le 24 décembre 1967 à SAINTES (17100), demeurant 45 route de SAINTES - la Cour du Bois à SAINT ANDRE DE LIDON (17260).

**VENTE EN UN SEUL LOT**  
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LIDON (17260) :

Une maison n'habitation de plein pied située 45 route de SAINTES la Cour du Bois à SAINT ANDRE DE LIDON (17260), terrain autour. Le tour cadastré A 517 SUR L'ETANG 01.1502. A 533 SUR L'ETANG L 0723. Soit une superficie totale de 22a 25ca.

Cet immeuble comprend :  
une entrée, dégagement, séjour, salon, cuisine, trois chambres, salle de bains, water-closets et garage.

Un terrain à bâtir, situé à SAINT ANDRE DE LIDON, lieu-dit Sur l'Etang (17260) sur lequel existe un puits cadastré Section A152 d'une superficie de 09a 79ca.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de SAINTES (17100) Square Foch ou au siège social du Cabinet de l'Avocat ci-dessus désigné.

Visite prévue par un membre de la SELARL MORIN-RENARD (Huissiers de Justice à SAINT JEAN D'ANGELY) sur les lieux le mercredi 28 octobre 2020 à 14 heures 30.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de SAINTES, Barreau rattaché au Tribunal Judiciaire de SAINTES.

**SUCCESSIONS VACANTES**

2017026

**NOMINATION D'UN CURATEUR**

Par décision du T.J de SAINTES en date du 22/09/2020 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. PAUL JEAN décédé le 23/08/2019 à LA CHAPELLE-D'ESCOS (17). Réf. 0338061816. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2017021

Par décision du T.J de SAINTES en date du 22/09/2020 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BODIN DANIEL décédé le 11/11/2008 à SAINT PIERRE DU PALAIS (17). Réf. 0338061763. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2017050

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. LALANDE JEAN décédé le 02/01/2019 à Rochefort (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 03380494424.

2417035

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. SEGUIN THIERRY décédé le 01/04/2014 à CHRE D'AUNIS (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338013151.

2417034

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. SEGUIN THIERRY décédé le 01/04/2014 à CHRE D'AUNIS (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338013151.

**ENQUETES PUBLIQUES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUH-H)**

Par arrêté du 28 Septembre 2020, Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet du PLUH-H de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

La mise en œuvre de mesures barrières figurent dans un protocole détaillé d'accueil du public (respect des règles sanitaires en matière de distanciation sociale, port du masque obligatoire, stylo personnel).

Le PLUH-H traduit à l'échelle du territoire le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe les règles d'utilisation des sols. Il comprend le rapport de présentation (avec évaluation environnementale), le PADD, les règlements écrit et graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les annexes, les avis des Personnes Publiques Associées, des communes membres et de l'Autorité Environnementale (dont un tableau des réponses à ces avis) ainsi que les pièces administratives.

L'enquête publique se déroulera sur 33 jours consécutifs soit du **Lundi 2 novembre 2020 9h00 au Vendredi 4 décembre 2020 17h00**

**COMMISSION D'ENQUETE**

La commission d'enquête, désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers, est composée de Monsieur Jacques BOSSIÈRE, Président de la Commission d'enquête et Madame Elisabeth BALMAS et Monsieur Dominique BERTIN, membres titulaires.

**CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable par le public :  
- sur document papier, au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, 113 rue de la Rochelle, 17230 MARHANS ainsi que dans toutes les mairies du territoire aux jours et heures habituels d'ouverture.

- par voie numérique sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2140> ou sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique aux jours et horaires habituels d'ouverture.

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête et dans les communes membres aux jours et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	DATES	HORAIRE	LIEU DES PERMANENCES
SIÈGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE - CDC AUNIS ATLANTIQUE	Lundi 2 novembre Vendredi 4 décembre	9h - 12h 14h - 17h	Siège CDC Aunis Atlantique 1-133 route de La Rochelle - MARHANS
Andilly les Marais	Lundi 2 novembre	14h -17h	Mairie
Angliers	Vendredi 27 novembre	9h -12h	Mairie
Benon	Mardi 10 novembre	14h -17h	Salle polyvalente L. Tubiel - Place St Pierre
Charenton	Mardi 3 novembre	14h -17h	Mairie - Salle Basse
Courçon d'Aunis	Lundi 16 novembre	9h - 12h	Mairie
Cram-Chabran	Mercredi 4 novembre	9h -12h	Salle des associations
Ferrières	Vendredi 6 novembre	9h -12h	Place de la Mairie
La Grève Sur Mignon	Vendredi 3 décembre	9h - 12h	7 bis Grand Rue
La Laigne	Jeu'di 12 novembre	9h - 12h	Mairie
La Ronde	Vendredi 13 novembre	9h - 12h	Mairie
Le Gue d'Allieré	Mercredi 4 novembre	9h - 12h	Mairie
Longèves	Mardi 19 novembre	9h - 12h	Mairie
Marans	Jeu'di 2 novembre	14h - 17h	Mairie
	Lundi 16 novembre	14h - 17h	Mairie
	Jeu'di 3 décembre	9h - 12h	Mairie
Niaille d'Aunis	Mardi 24 novembre	9h - 12h	Mairie
Saint-Ouen d'Aunis	Jeu'di 5 novembre	9h - 12h	Mairie
	Jeu'di 26 novembre	14h - 17h	Mairie
Saint-Jean de Liversay	Jeu'di 5 novembre	14h - 17h	Mairie
	Mardi 1 <sup>er</sup> décembre	9h - 12h	Mairie
Saint-Cyr du Dorât	Mercredi 18 novembre	9h -12h	Mairie
Saint Sauveur d'Aunis	Jeu'di 5 novembre	9h - 12h	Centre Rencontre - Salle des Vignes - 4 rue du 8 mai 1945
Taugon	Mercredi 2 décembre	9h - 12h	Salle des fêtes, rue des Hérons
Villedoux	Jeu'di 19 novembre	9h - 12h	Salle des fêtes, rue des Hérons
	Vendredi 13 novembre	14h - 17h	Salle annexe, 4 rue de la
	Lundi 23 novembre	9h - 12h	Mairie

**DEPOT DES OBSERVATIONS - PROPOSITIONS - CONTRE-PROPOSITIONS**

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :  
- Sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2140>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique.2140@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique.2140@registre-dematerialise.fr), <https://www.registre-dematerialise.fr/2140>

Les observations transmises par courrier électronique seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2140>

- Par courrier postal au siège de l'enquête à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête publique PLUH-H, Communauté de Communes Aunis Atlantique, 113 rue de La Rochelle, CS10042-17230 MARHANS

- Sur l'un des 21 registres d'enquête établis sur feuillettes non mobiles, cotés et paraphés mis à disposition du public soit au siège de la Communauté de Communes soit dans les mairies du territoire et ce aux jours et heures habituels d'ouverture et lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

**CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Après la clôture de l'enquête, la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de 3 jours, la Communauté de Communes et lui communiquera les observations écrites et orales dans un procès-verbal de synthèse. La Communauté de Communes disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations. La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées à M. le Président dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes ainsi que dans toutes les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUH-H, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Toute information complémentaire peut être demandée auprès Mme ANTHONNE, responsable du service Aménagement, au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.